

DELIBERATION DU BUREAU
2019 n°32

URBANISME / HABITAT

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

Excuses: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

BU2019-32- HABITAT LOGEMENT (8.5) – AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE F09FB400004 ENTRE LA COMMUNE DE TOUL, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES (CC2T).

Par délibération n° 2017-04-29, la Ville de Toul, l'EPFL et la CC2T ont signé une convention de maîtrise foncière opérationnelle pour un immeuble sis 18 rue Gouvion St Cyr à Toul. Du fait de la réalisation nécessaire d'importants travaux, l'enveloppe financière dédiée à cette opération doit être augmentée.

Dans le cadre de la revitalisation de son centre-ville médiéval, la Ville de Toul a sollicité l'accompagnement de l'EPFL pour la reconversion d'une habitation en centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sise 18 rue Gouvion St Cyr à Toul.

Dans ce cadre, la convention de maîtrise foncière opérationnelle F09FB400004 a été signée le 15 juin 2017.

Son article 4 prévoyait une enveloppe prévisionnelle liée à l'opération de 100 000 € HT qu'il s'agit d'avenanter à 160 000 € HT du fait d'importants travaux de toiture (changement d'une verrière).

Il s'agit d'une action menée dans le cadre de la bonne gestion du bien, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL et dont le coût sera ré-imputé à la commune lors de la cession.

Le Bureau Communautaire, est invité à :

- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de maîtrise foncière opérationnelle F09FB400004,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité